

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Dispositions spécifiques aux formations de
l'UFR de sciences économiques et de gestion

Année universitaire 2024-2025

Validées par la CFVU

Licence et master au Département d'économie

Vu les cadrages validés par la CFVU de l'Upec :

- *modalités pédagogiques spéciales concernant les étudiantes et étudiants en situation particulière ;*
- *règlement des examens et des jurys ;*
- *dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes en licence et en master.*

1- Modalités de contrôle de l'assiduité

La présence aux travaux dirigés, aux travaux pratiques ainsi qu'aux cours pour lesquels les enseignants tiennent une liste de présence, est obligatoire.

Pour les absences aux ECUE, au-delà de 20% du volume horaire, l'étudiant ou l'apprenti se verra attribuer la note 0 au contrôle continu pour la matière concernée, ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu. Il est laissé au jury la latitude d'apprécier des situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne, participation attestée à un conseil d'université...).

Pour le M2 MASERATI, l'absence à plus du 25% du volume horaire d'une matière entraîne une note de 0/20 à la première session dans la matière concernée.

Pour les apprentis, toutes les absences font l'objet d'une déclaration à l'employeur, conformément à la législation en vigueur.

2- Règles de progression dans les cursus

Poursuite dans le semestre suivant en licence :

L'étudiant passe en année supérieure avec une moyenne de 10/20.

Cependant, un passage conditionnel en année supérieure est possible avec **au plus** un semestre de retard, si l'étudiant a un minimum de 9/20 de moyenne au semestre non validé.

Notes seuils (licence et master) : Afin de garantir la cohérence de la progression pédagogique des étudiants, nécessaire à leur réussite, il est convenu des notes seuil ci-dessous. Pour rappel, l'existence d'une note seuil à une UE ou un ECUE signifie que tout étudiant ayant une note strictement inférieure à ladite note est considéré comme ajourné, cela même si la moyenne générale à l'année est supérieure ou égale à 10/20, dans la mesure où aucune compensation ne peut se produire avec une UE ou un ECUE faisant l'objet d'une note seuil.

- En licence : note seuil de 7/20 aux UE fondamentales suivantes :
 - Pour la L1 E-G : « Économie et Gestion » et « Compétences analytiques » au Semestre 1 ; « Economie », « Gestion » et « Compétences analytiques » au Semestre 2.
 - Pour la L2 E-G : « Economie », « Gestion » et « Compétences analytiques » aux Semestres 1 et 2.
 - Pour la L3 E-G : « Outils de l'analyse économique » et « Analyse économique et environnement de l'entreprise » aux Semestres 1 et 2.
- En première année de master :
 - Pour le M1 IES, la validation de l'UE 7 « internship or thesis » fait l'objet d'une note seuil de 10/20.
 - Pour le M1 EA, la validation de l'UE 5 « Projets personnel et professionnel » fait l'objet d'une note seuil de 10/20.
 - Pour le M1 MBFA (AMR et ARC), la validation de l'UE 5 « projet personnel » fait l'objet d'une note seuil de 8/20.
- En seconde année de master :
 - Pour le M2 DEIPM, la validation de l'UE 5 relative au mémoire au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 8/20.
 - Pour le M2 II, la validation de l'UE 4 relative à l'activité professionnelle au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 10/20.
 - Pour les parcours ARC et AMR du M2 MBFA, la validation de l'UE 5 relative à l'activité professionnelle au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 10/20. La validation de l'UE 6 relative au mémoire au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 8/20.
 - Pour le M2 MASERATI, la soutenance du projet en anglais relatif à l'UE 2 et à l'UE 3 fait l'objet d'une note seuil de 6/20. Les examens relatifs aux matières obligatoire de l'UE 1 font chacun l'objet d'une note seuil de 6/20. L'UE 1 (Cours fondamentaux) fait l'objet d'une note seuil de 10/20. Enfin, l'UE 4 relative à l'activité professionnelle au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 10/20.
 - Pour le M2 ÉS, l'UE 1 « Statistiques et économétrie » et l'UE 4 « logiciels et systèmes d'information » font l'objet d'une note seuil de 10/20. Enfin, l'UE 6 relative à l'activité professionnelle au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 10/20.

Règles de compensation en master : En master 1, la validation de l'année nécessite, en plus d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, d'avoir une note supérieure ou égale à 10/20 concernant la moyenne de l'ensemble des UE, à l'exclusion de l'UE relative au projet ou stage qui doit être validée indépendamment.

En master 2, la compensation s'applique entre UE au sein même semestre et entre semestres, sous réserve des notes seuil.

3- Stages et apprentissage

Stages	Période(s)	Durée (en mois)	Nombre d'ECTS
Licence	L1 parcours aménagé : janvier L3 : avril à mai	2 semaines 2 mois	Variable selon les formations, voir détail dans les grilles pédagogiques.
Master 1	Mai à août sauf : • MBFA: avril à septembre	2 à 4 mois 2 à 6 mois	
Master 2	Avril à septembre	4 à 6 mois	

Sur autorisation du responsable de formation, le stage et sa validation peuvent être remplacés par une période d'étude dans une université étrangère en accord avec les universités partenaires.

Des stages facultatifs sont possibles en L1, en L2 et en L3, en dehors des périodes d'enseignement et d'examen.

Apprentissage	Rythme d'alternance	Nombre d'ECTS
Master 1	2j/3j	Variable selon les formations, voir détail dans les grilles pédagogiques.
Master 2	2j/3j	

4- Informations complémentaires

Passerelles pour la réorientation : Plusieurs passerelles sont en place pour faciliter la réorientation des étudiants :

- Un accompagnement des étudiants en difficulté est proposé pour une réorientation vers des BTS.
- Pour les étudiants issus d'une première année de licence accès Santé (L.AS) ou d'un parcours d'accès spécifique santé (PASS) ou de classes préparatoire aux grandes écoles (CPGE) : passerelle possible au sein du parcours Économie et management de la santé.
NB : seuls les étudiants ayant effectué un PASS ou une L.AS et n'ayant pas épuisé leurs deux chances pour accéder aux filières médicales pourront prétendre intégrer la 2^{ème} année de Licence accès santé économie-gestion.

Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté : Rencontres avec l'enseignant responsable de la formation et les enseignants des matières concernées en cours de semestre.

5- Dispositions générales

Article 1. Jurys

La composition du jury de formation est fixée par le directeur de l'UFR de sciences économiques et de gestion par délégation du président de l'université. Peuvent participer à ce jury l'ensemble des enseignants intervenant au sein de la formation.

Chaque jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus, valide l'année de formation et prononce la délivrance du diplôme, l'octroi de la mention, les possibilités et modalités de redoublement.

Les jurys se réunissent conformément au calendrier voté en conseil de gestion et validé par la CFVU, sauf circonstances exceptionnelles. En seconde année master, le jury siège au plus près de la date de fin des stages ou de la période d'apprentissage.

Les dispositions relatives au fonctionnement des jurys sont définies dans le document de cadrage de l'Upec « *Règlement des jurys* », consultable sur le site internet de l'université.

Article 2. Aménagement des études pour circonstances particulières

Au-delà des dispositions prévues dans le cadrage de l'Upec « *Modalités pédagogiques spéciales concernant les étudiantes et étudiants en situation particulière* », **pour les étudiants souhaitant étaler l'année de formation sur deux ans, dit « régime long »**, la demande doit être faite au plus tard trois semaines après le début des enseignements auprès du responsable de formation, qui prend la décision d'accorder ou non ce régime. La demande doit être accompagnée de toutes les pièces attestant de la nécessité de ce régime.

Article 3. Spécificités de la formation en apprentissage

Pour être admis en apprentissage, les candidats doivent conclure un contrat d'apprentissage auprès d'une entreprise ou administration. Les apprentis bénéficient ainsi d'un contrat de travail d'un type particulier comportant, entre autres mentions légales, une obligation d'assiduité aux cours. Il est rappelé que, conformément à la législation sociale, l'employeur peut opérer des retenues sur salaire correspondant aux périodes d'absence non justifiées. En cas de rupture du contrat de travail au cours du master, l'étudiant doit conclure un nouveau contrat d'apprentissage. À défaut, il est réintégré en formation initiale.

Article 4. Admission en master

L'admission en master s'effectue sur la base d'une sélection pédagogique conformément aux dispositions nationales en vigueur.

Article 5. Seconde session en master

Une seconde session d'examens est organisée en fin d'année, après proclamation des résultats de la première session.

La note de la deuxième session se substitue à la note de la première session uniquement si elle lui est strictement supérieure.

L'étudiant ajourné en première session en raison d'une note éliminatoire doit obligatoirement participer aux épreuves de la seconde session aux ECUE ou UE concernés.

Les examens de seconde session sont composés d'épreuves écrites ou orales. Les règles d'acquisition des ECUE et UE sont identiques à celles de la première session.

Article 6. Redoublement en master

Le redoublement est possible en master, sur décision spéciale du jury. Les ECUE ou UE validés au cours de l'année précédente restent acquises ainsi que les ECTS y afférant. Un contrat pédagogique est établi lors de l'inscription pour l'année du redoublement, il précise les modalités de suivi des enseignements ainsi que, le cas échéant, les dispositions relatives aux stages, à l'alternance, et au mémoire.

Un seul redoublement est autorisé sur l'ensemble du cycle de master, sauf décision spéciale du jury.

Annexes

Responsables de formation

Parcours Licence	Responsable(s)
L1 - Parcours aménagé	Zakia Hidouche et Marie Leroy
L1 - Parcours général	Zakia Hidouche et Ronan Kerneur
L1 - International Economics and Management	Patrick Domingues et Amélie Guillin
L2 - Parcours général	Ferhat Mihoubi
L1 Économie et management de la santé	Clémence Bussière et Alvin Panjeta
L2 Économie et management de la santé	Céleste Fournier et Sandra Pellet
L3 Économie et management de la santé	Alvin Panjeta, Céleste Fournier et Yann Videau
L3 Banque-Finance	Sylvie Lecarpentier-Moyal
L3 Économie et traitement de l'information	Sylvain Chareyron
L3 Expertise économique et financière	Olivier Ferrier
L3 International Economics and Management	Amélie Guillin
Parcours Master	Responsable(s)
M1 Économie appliquée - Maserati	Sylvain Chareyron
M1 Économie appliquée - Économie de la santé	Sandrine Juin
M1 MBFA - Ingénierie immobilière	Camille Régnier
M1 MBFA - Analyse et modélisation du risque (AMR)	Pierre Durand

et Analyse du risque et Conformité (ARC)	
M1 International Economic Studies	Boris Najman
M2 Eco appliquée - Economie de la Santé	Yann Videau
M2 Eco appliquée - MASERATI - Data Analyst	Zineb Abidi
M2 Eco appliquée - MASERATI - Data Science	Kevin Fourrey
M2 MBFA - AMR	Vincent Bouvatier
M2 MBFA - ARC	Coskun Cakar
M2 MBFA - Ingénierie Immobilière	Florent Sari
M2 DEIPM	Diane Aubert